



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 29 Septembre 2011

Date de la convocation 21 Septembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER Gilbert, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DEULEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.FABREGUETTES Bernard à M.GARROFE Gilbert, M.MARTINEZ Antoine à M.SOBELLA Henri, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel à M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François à M.LEBREAU Jean-Jacques.</p>

Objet : Centre aquatique intercommunal – Avenant n°2 au lot n°20 (VRD) passé avec l'entreprise JOULIE

Monsieur GAIRAUD informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des travaux du lot n°20, il convient d'apporter les modifications suivantes au marché :

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111005-2011-09-29-10-DE
Date de signature : 07/10/2011
Date de réception : 07/10/2011

Le montant de ces travaux en plus value devant faire l'objet d'un avenant, s'élève à la somme 29 060.35 Euros H.T ce qui porte le montant du marché à la somme de 573 829,65 € Euros H.T, soit une augmentation de 13% .

Il ajoute qu'après avoir reçu un avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 Septembre 2011, il convient en conséquence d'autoriser le président de la Communauté de Communes du Clermontais à signer l'avenant n°2 tel que présenté.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°2 au lot n°20 (VRD) passé avec l'entreprise JOULIE, tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.